Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/03/2021 à 11h32
Réference de l'AR : 002-200043495-20210323-DEC202103_01-DE

Protocole de relance et de transition écologique de l'arrondissement de Laon

Préambule

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnelle de 100 milliards d'euros, pour répondre à la situation économique inédite que traverse le pays.

L'année 2020 restera marqué par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et par sa durée. La pandémie de Covid-19 a entraîné un impact économique soudain, dans le contexte de la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération, et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction proportionnées de l'activité.

Trois orientations stratégiques sont retenues pour favoriser une relance durable dans l'Aisne fondée sur une volonté de renforcer son attractivité :

- Faire de la transition écologique une priorité dans l'aménagement du territoire ;
- Soutenir le développement économique, afin de créer de l'emploi et des richesses ;
- Agir pour la cohésion sociale, afin de permettre à chaque personne de se donner les moyens d'une ambition.

Pour l'arrondissement de Laon comme pour les autres arrondissements du département, une vision commune est nécessaire pour apporter plus de synergie dans les stratégies de développement et d'attractivité, dans le respect des spécificités et des dynamiques des différents bassins de vie.

L'arrondissement de Laon

L'arrondissement de Laon compte 156 506 habitants et 240 communes. Il constitue le nord-est de l'ancien domaine royal médiéval et présente une proximité physique et culturelle forte avec l'Île-de-France et la Champagne.

Ses paysages sont assez diversifiés, avec des plaines dédiées aux grandes cultures au nord et à l'est et des massifs forestiers importants. Une série de collines parallèles sépare ce territoire de celui du Soissonnais, formant une barrière naturelle, ce qui lui a donné une importance stratégique au cours de l'histoire.

Outre une géographie très semblable, l'est et l'ouest de l'arrondissement partagent une histoire commune. Certaines données socio-économiques diffèrent :

- le territoire du Chaunois à l'ouest, qui faisait partie du diocèse de Noyon sous l'Ancien régime, se caractérise par son usage de la brique. Territoire très industrialisé dans sa partie nord, bien relié à Paris, sa partie la plus urbanisée s'étend d'Ognes à l'ouest à La Fère à l'est ;
- à l'est, autour de la ville de Laon, à l'histoire et au patrimoine riches, le Laonnois est notamment tourné vers l'aire d'influence de Reims. La vocation administrative (mais pas uniquement) de la ville chef-lieu et surtout l'accueil des unités militaires ont marqué le territoire.

Dans les deux parties de l'arrondissement, le patrimoine hérité de l'histoire est riche, les friches industrielles ou militaires sont nombreuses, même si les utilisations et les stratégies de valorisation peuvent être différentes.

Enjeux et objectifs communs des deux CRTE de l'arrondissement de Laon

Orientation stratégique n° 1 : Faire de la transition écologique une priorité dans l'aménagement du territoire, afin de consolider la résilience du département et de préparer l'avenir.

- **La mobilité**

Les territoires ruraux autour des deux agglomérations sont peu desservis par les transports en commun, malgré quelques exceptions pour les communes le long du réseau ferré. Le mode de déplacement très majoritaire est donc la voiture individuelle, ce qui constitue une difficulté pour les populations les plus éloignées de l'emploi. Les modes doux, le covoiturage et la mobilité électrique sont peu développés.

Grâce au plan vélo, au soutien aux projets de transport en commun en site propre, aux aides à l'achat de véhicules propres et au financement de projets par les dotations départementales (DETR et DSIL), le plan France relance mobilise des outils pour accélérer la transition vers des mobilités moins énergivores. La création d'aires de covoiturage, par utilisation d'emprises déjà artificialisées mais mal mises en valeur, est un axe de travail commun, de même que le soutien aux autres modes de déplacement doux.

- **L'alimentation locale et l'économie circulaire**

Les deux territoires ont une tradition agricole forte, tournée vers les grandes cultures et les cultures sous contrat, dont les débouchés locaux sont encore anecdotiques. Le développement des filières courtes peut offrir des sources de revenus à des agriculteurs et valoriser des productions locales de qualité, en liaison avec les collectivités.

Le plan de relance finance des projets de traitement de légumes, pour un approvisionnement local des cantines scolaires ou des professionnels de la restauration collective, ou des projets de vente directe. Les projets d'alimentation locale et solidaire seront soutenus à hauteur de 30 millions d'euros au niveau national. La perspective de projets alimentaires territoriaux doit également dépasser le périmètre des territoires.

L'économie circulaire va constituer un enjeu de transition écologique, qui va nécessiter la mobilisation d'acteurs de l'insertion, en particulier le département.

- **Le développement des énergies renouvelables**

L'arrondissement a connu un développement de l'éolien. L'atteinte des objectifs de production d'énergies renouvelables suppose de diversifier les sources d'énergies renouvelables. En complément des documents d'urbanisme et de planification écologique, les CRTE actent les stratégies que les territoires se donnent en matière d'énergies renouvelables. Le soutien de l'État et de ses opérateurs,

notamment l'ADEME, intervient sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie, tant sur une production renouvelable que sur une consommation plus efficiente.

Orientation stratégique n° 2 : Soutenir le développement économique, afin de créer de l'emploi et des richesses au bénéfice du territoire.

- **La reconversion des friches et le développement économique**

Les deux territoires disposent de friches – plutôt d'origine industrielle dans le Chaunois, plutôt d'origine militaire dans le Laonnois – en grand nombre. Dans l'objectif de « zéro artificialisation nette », ces friches constituent un atout pour le territoire, valorisables avec le plan de relance ou à plus long terme. L'accueil d'entreprises y sera plus aisé. Les projets d'énergies renouvelables bénéficieraient de la mobilisation de ce foncier.

- **Le développement touristique et les Jeux olympiques de 2024**

Depuis le début de la crise, le tourisme a représenté un engagement fort de l'État avec près de 18 milliards d'euros de mesures.

Dans l'Aisne, la richesse du patrimoine historique et architectural et le tourisme mémoriel constituent des vecteurs communs de développement. Les territoires sont à moins de deux heures de transport de l'Île-de-France et à moins de quatre heures des grandes villes de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne et de Grande-Bretagne.

Cela suppose des aménagements et la création d'hébergements hôteliers variés et de qualité, pour des accueils de deux à cinq jours.

La perspective des Jeux olympiques de Paris peut constituer une opportunité pour les territoires de remettre à niveau leurs équipements sportifs et hôteliers. Plusieurs communes ont été labellisées « Terres de Jeux », voire « Centres de préparation aux Jeux ». Des bénéfices de notoriété et d'amélioration d'équipements réutilisables pour la population ou l'accueil touristique peuvent donc être escomptés.

Orientation stratégique n° 3 : Agir pour la cohésion sociale, afin de permettre à chacun de se développer et à chaque personne de se donner les moyens d'une ambition.

- **L'accès aux services publics et aux services à la population**

La population des zones rurales est, dans les deux territoires, éloignée des services publics. L'État a apporté des solutions avec la labellisation de 17 espaces France services dans l'Aisne avec un financement de 1,6 M€, dont le maillage doit être complété.

En matière d'éducation, l'Etat soutient les écoles du territoire via la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement local. L'État soutient la modernisation

des écoles, grâce aux « Territoires éducatifs numériques » et au plan « Continuité pédagogique » du plan de relance.

La modernisation et l'amélioration de l'équipement des écoles doit être poursuivi, en favorisant les regroupements scolaires lorsqu'ils sont possibles, afin d'offrir des services de qualité aux parents (activités périscolaires, cantines) et de consolider les projets pédagogiques. Cela permettra de réduire l'évasion scolaire des enfants vers les territoires urbains proches des lieux de travail des parents.

- **L'amélioration du logement et la dynamisation des centralités**

L'habitat est majoritairement ancien sur la totalité de l'arrondissement. Les destructions des conflits ont permis de renouveler l'habitat après la reconstruction. Mais ces logements alors très modernes ont vieilli et nécessitent des interventions publiques organisées pour accueillir de jeunes ménages.

Le plan de relance consacre 7,5 milliards d'euros au logement. Des initiatives concrètes comme MaPrimeRénov' et le soutien aux bailleurs sociaux permettent une amélioration du confort des logements des Français.

Les programmes d'aménagement et de revitalisation des centres-villes, tels qu'Action Cœur de ville à Laon, Petites villes de demain à Chauny-Tergnier-La Fère, Anizy-Pinon, Marle, Liesse/Saint-Erme/Sissonne/Villeneuve-sur-Aisne, permettent d'aborder l'ensemble de redynamisation des centralités.

Dans l'Aisne, les travaux lancés dans le domaine des matériaux biosourcés permettent de renforcer une filière s'inscrivant pleinement dans la logique de développement durable, alliant production locale et matériaux d'origine naturelle et donc de diversifier les débouchés pour les agriculteurs.

- **La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme**

Le plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme vise à changer de braquet sur ces deux problématiques : les actions existent mais doivent être amplifiées et mieux coordonnées.

Grâce par exemple aux conseillers numériques dont plus d'une quarantaine est attendue sur le département, les collectivités pourront accompagner au mieux les habitants dans la transformation numérique de la société.

- **La politique de la ville**

Dans le cadre des annonces faites par le Premier ministre à l'occasion du Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021, les quartiers prioritaires de la politique de la ville pourront bénéficier de mesures renforcées, en matière de sécurité, d'éducation, de sport, d'emploi et de santé. Les mesures de la relance devront ainsi toucher tout particulièrement ces villes.

Engagements

Les parties s'engagent à **présenter une vision commune ou coordonnée sur de grandes priorités et projets structurants de l'arrondissement** lorsque les objectifs de synergie et d'amplification des effets le justifient.

Réunis dans diverses instances, notamment les comités départementaux de suivi du plan de relance et les services publics de l'emploi local, elles conviennent d'une nécessité d'envisager des axes communs de travail, se déclinant dans les contrats de relance et de transition écologique à l'échelle des territoires concernés.

Les parties poursuivront par ailleurs leurs actions en synergie avec :

- l'accord départemental de relance, signé entre l'État et le Conseil départemental,
- le contrat de relance et de transition écologique pour la filière agricole, signé entre l'État et la Chambre d'agriculture de l'Aisne.

Signatures

Ziad Khoury

Préfet de l'Aisne

Nicolas Fricoteaux

Président du
Conseil départemental de l'Aisne

Dominique Ignaszak

Président de la communauté d'agglomération
Chauny-Tergnier-La Fère

Vincent Morlet

Président de la communauté de communes
Picardie des Châteaux

Emmanuel Liévin

Président du syndicat mixte
du Pays Picard – Vallées de l'Oise et de
l'Ailette

Eric Delhaye

Président de la communauté d'agglomération du
Pays de Laon

Carole Ribeiro

Présidente de la communauté de communes du
Pays de la Serre

Jean-Paul Coffinet

Président de la communauté de communes du
Chemin des Dames

Alain Lorain

Président de la communauté de communes de
la Champagne Picarde